

un village fleuri



ACTUALITÉS

Edito.....	p 2
Horaires et coordonnées	p 2
Vie municipale	p 3
Conseil municipal	p 4 à 5
Infos municipales.....	p 6 à 7

INFOS PRATIQUES

Sécurité	p 18 à 20
Santé.....	p 21 à 23

SOMMAIRE

VIE DU VILLAGE

Associations.....	p 8 à 12
Vie communale	p 13 à 16
Détente	p 17

PAGES DE COUVERTURE

Le Buisson Rabot et fleurs de jardins.....	p 1
Rues fleuries.....	p 24

LE MOT DU MAIRE



Voici venu le temps des vacances, des soirées entre amis autour d'un BBQ, des jeux et activités de plein air. Dans ce bulletin, vous trouverez des conseils ou des rappels pour que ces moments de plaisirs ne se transforment pas en dispute avec les voisins ou en séjour aux urgences. L'article sur le budget vous éclairera sur les finances de la commune de plus en plus menacées par le désengagement de l'Etat qui ne cesse de réduire ses dotations tout en imposant de nouvelles dépenses. Des reportages photos témoigneront de l'activité des associations du Val David dont les bénévoles donnent de leur temps pour vous proposer des manifestations de qualité.

Ce bulletin est le vôtre et nous nous efforçons de le rédiger pour votre satisfaction. Si vous avez une passion à partager, un sujet d'utilité publique ou toute autre suggestion, nous vous invitons à nous en faire part de façon à le prévoir dans le prochain numéro.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR

Horaires et jours d'ouverture au public:

- **Secrétariat de mairie**
Lundi - mardi - jeudi de 15 h à 18 h 30
- **La Poste**
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h
- **Cabinet de l'infirmière**
Tous les jours au 02 32 35 01 40
- **Déchetteries Caër-Normanville, d'Évreux Val Iton et St Laurent Guichainville**
⇒ Horaires d'été du 01/03 au 30/09
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h; Le dimanche de 9 h à 13 h
⇒ Horaires d'hiver du 01/10 au 28/02
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h; Le dimanche de 9 h à 13 h

Mairie du Val David

3 rue de la mairie
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 03 09 - 09 60 13 54 74

Courriel : mairielevaldavid@orange.fr

Site : <http://levaldavid.le-gea.fr>

École du Val David

1bis chemin de l'église
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 88 54 - 09 64 23 28 50

Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

Agence Postale

3 rue de la mairie
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 34 61 34

FERMETURES ANNUELLES

Agence postale:

- Fermée du 08 au 31 août inclus
- Réouverture le 1er septembre

Mairie:

- Fermée du 17 au 04 sept inclus
- Réouverture le 05 septembre

Cabinet d'infirmière:

Une permanence est assurée pendant les congés d'été.
La prise de rendez-vous se fait au numéro habituel.

Etat-civil

Naissances

Jules PRÉMAT né le03 mars 2015

Mahé FONTAINE né le07 juin 2015

Pizza à emporter

en septembre, le « Pizza Vesuvius » vous attendra devant la mairie avec de vraies pizzas italiennes. Le jour exact reste à déterminer, vraisemblablement le samedi soir. L'information sera affichée à la mairie dès que possible.

Elections régionales

Premier tour -----6 décembre 2015

Deuxième tour ----- 13 décembre 2015

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00

Dates à retenir

Repas des anciens29 novembre 2015

Arbre de Noël de l'école 18 décembre 2015

Vœux du maire..... 16 janvier 2016

Loto du CFLS..... février 2016

ATTENTION

En raison des élections régionales, le repas des anciens est avancé au 29 novembre, exceptionnellement.



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire. L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec : livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile et de la 2ème nationalité. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le dernier recensement a permis de mettre en évidence une baisse de notre population communale. De 771 habitants, nous sommes passés à 747 habitants, répartis sur 316 logements.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vidanges toutes fosses

Cyril LESIMPLE

14 rue St Pierre

27220 GROSSŒUVRE

Tel : 02 32 31 29 34

Port : 06 50 66 28 96

ÉLECTRICITE GÉNÉRALE

Nicolas DREVENSEK

Tel : 06 47 76 14 87

ndrevensek@me.com

DÉPANNAGE - INSTALLATION D'ALARME
AUTOMATISATION - DOMOTIQUE

Devis gratuit

SEANCE DU 19/01/2015

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) Transfert au Grand Evreux Agglomération

Le législateur attribue à compter du 1^{er} janvier 2016, aux communes ou, en lieu et place, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, une compétence ciblée et obligatoire relative à la **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et de **P**révention des **I**ndonations (GEMAPI).

La loi prévoit par ailleurs expressément, que les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pourront déléguer cette compétence ou adhérer à des groupements de collectivités (syndicats mixtes) et, ce faisant, leur transférer ces compétences, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à l'échelle de bassins hydrographiquement cohérents.

L'obligation d'entretien des cours d'eau reste de la responsabilité des riverains. De la même façon, l'Etat reste responsable de l'entretien de son domaine public fluvial.

Procédures de transfert de compétences

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Grand Evreux Agglomération a proposé le transfert, à son profit, de cette compétence, sans attendre la date butoir du 1^{er} janvier 2016.

Il appartient donc aux 37 communes du GEA, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, de statuer sur la prise de compétence GEMAPI par la commune sur son transfert au GEA.

A l'issue de ces trois mois, Monsieur le Préfet constatera si la majorité qualifiée nécessaire au transfert de la compétence est acquise. Le calcul de cette majorité qualifiée est le suivant :

L'accord doit être exprimé :

- par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE la prise de compétence GEMAPI, recouvrant les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

REFUSE DE TRANSFERER cette compétence GEMAPI au Grand Evreux Agglomération

Adopté à l'unanimité

Vente du Terrain Les Ormes

Madame le maire demande l'avis du Conseil sur la vente de la parcelle ZA 227 constructible, d'une superficie de 1240 m² située aux Ormes.

Le Conseil Municipal décide de la vente de cette parcelle au prix de 68 000 € et autorise Mme le maire à signer tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Adhésion au Groupement de commandes Gaz

Le SIEGE propose aux communes de notre département d'adhérer à un groupement de commandes concernant l'achat de gaz. En effet, la dérèglementation s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2016 ce qui impose une mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par le SIEGE.

11 voix pour, 1 abstention

Adhésion au Groupement de commandes Electricité

Le SIEGE propose aux communes de notre département d'adhérer à un groupement de commandes concernant l'achat d'électricité. En effet, la dérèglementation s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2016 ce qui impose une mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par le SIEGE.

11 voix pour, 1 abstention

Autorisation d'Engagements et de Mandatements en Investissement

Il y a lieu d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Stade	6 500 €
École.....	2 000 €
Autres bâtiments publics	3 000 €
Matériels de bureau et informatique	1 500 €
Total :	13 000 €

Le Conseil Municipal décide d'accepter ces propositions.

Adopté à l'unanimité

Achat d'un Ordinateur pour l'Ecole

Il est nécessaire de remplacer l'ordinateur portable du directeur de l'école.

Le Conseil Municipal décide l'achat de ce matériel pour un montant de 544 € TTC installation comprise et assurée par l'entreprise « Electricité Générale Le Val David ».

Adopté à l'unanimité

SEANCE DU 9 mars 2015

Réparation sur plusieurs bâtiments communaux

Il est nécessaire de faire réaliser des réparations sur la toiture de l'école, les gouttières de la salle d'activités et sur le toit des vestiaires du stade de foot.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise LEFEBVRE pour un montant global de 1063.92 €.

Adopté à l'unanimité

Remplacement de stores de la Classe Maternelle

Ce remplacement étant nécessaire le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à la société MONSIEUR STORES pour un montant de 4788 €.

Adopté à l'unanimité

Travaux de Remblaiement sur le terrain de Football

Une partie du terrain de football s'est affaissé ; en conséquence il ne peut plus être utilisé sur toute sa surface. Il est donc nécessaire de faire des travaux de terrassement et de remblaiement.

Le Conseil Municipal décide de faire exécuter ces travaux par l'entreprise ABC JARDINS ; le montant du devis retenu est de 5718,16 € TTC.

12 voix pour, 2 abstentions

Installation d'une Vidéosurveillance

Madame le maire explique au conseil que les dégradations et les incivilités sont de plus en plus nombreuses dans le village et qu'il s'avère nécessaire d'installer un système de vidéosurveillance.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette installation.

(7 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions).

Modification dans l'intitulé du poste d'ATSEM

La progression de carrière de l'ATSEM, nous conduit, en fonction de la réglementation en vigueur, à fermer au 31 mars 2015 le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles et à créer au 1^{er} avril 2015 le poste d'Agent Territorial Principal Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Adopté à l'unanimité

Parcours interactifs de découverte de la nature

Madame le maire propose au conseil municipal de mettre en place des parcours interactifs de découverte de la nature. Des bornes seront installées le long d'un parcours dans la campagne environnante et une partie du village. Cet aménagement sera financé par une partie du don fait à la commune en 2013.

Le Conseil Municipal décide de l'installation d'un tel parcours dans la campagne et confie ces travaux à la ligue de protection des oiseaux.

Adopté à l'unanimité

Séance du 13 avril 2015

Vote des taux des Impôts Communaux

Madame le maire propose au conseil municipal de voter les taux suivants :

taxe d'habitation :	7.39%
taxe foncière bâti :	14.05%
taxe foncière non bâti :	37.50%

Adopté à l'unanimité

	Proposé	Voté
CFLS	1 390.00 €	1390.00 €
Bol d'Air du VDT	100.00 €	100.00 €
Judo Club	800.00 €	800.00 €
FCVE	1 400.00 €	1 400.00 €
Anciens Combattants	100.00 €	100.00 €
Subvention école	460.80 €	460.80 €
Psychologue école	50.00 €	50.00 €
Guichainville Environnement	50.00 €	50.00 €
ANPCEN	90.00 €	90.00 €
Participation centres aérés	400.00 €	400.00 €
CCAS	3 156.00 €	3 156.00 €

Lors des vœux du Maire, nous vous informions que la réglementation nous obligeait à remplacer notre document d'urbanisme, le POS (Plan d'Occupation des Sols) par un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le GEA (Agglomération d'Evreux), ayant pris la compétence de l'urbanisme, cette mutation coûteuse ne sera plus à la charge de la commune.

AVIS

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 doit être appliqué dans la commune du Val David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc..... ne peuvent être effectués que :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- ⇒ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Ces horaires doivent être strictement respectés,

Le maire

BUDGET 2015

Cette année, le budget de fonctionnement s'équilibrera à 430 995 € dont:

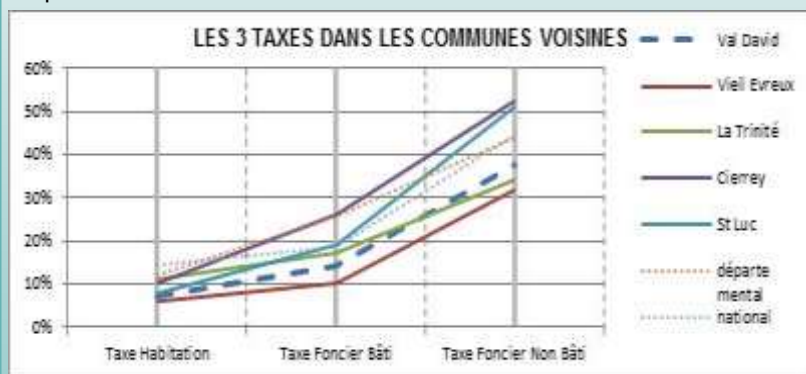
Dépenses de fonctionnement: 120 223 € pour les charges à caractère général (cantine, énergie, assurance, entretien, transport, école, télécommunication...); 146 665 € de frais de personnel; 27 415 € de contribution d'attribution au GEA; 48 417 € de frais de gestion (indemnités des élus, SDIS, SICOSSE, associations, CCAS...); 60 335 € réservés au financement des investissements.

Recettes: 68 607 € en recettes d'activité communale (garderie, cantine, locations de salle...); 161 868 € de recettes fiscales (contributions directes, dotation du GEA, FPIC...); 99 911 € de dotations et participations (Etat, participation de la Trinité à l'école...); 20 316 € des locations du Vieux Poirier.

Endettement: l'emprunt restant à rembourser est de 409 620.94 € - l'annuité de capital amorti s'élève à 17 654 €, les intérêts à 14 666 €, somme destinée à diminuer chaque année.

La fiscalité de notre commune étant nettement inférieure aux moyennes départementales et nationales, l'Etat nous pénalise en diminuant fortement ses dotations de fonctionnement. Afin de ne pas aggraver la situation, nous avons décidé d'augmenter, au minimum, les taux des 4 taxes locales (voir graphique ci-dessous).

Le graphique ci-contre met en évidence notre retard en terme de fiscalité par rapport aux autres communes, au département et au territoire national.



La seule commune dont les taux sont inférieurs aux nôtres est Le Vieil Evreux. Cette collectivité bénéficie de recettes venant des entreprises (Long Buisson) qui lui permettent d'appliquer une fiscalité de plus faible niveau.

Les investissements prévus pour cette année, sont: le remboursement du prêt (17 654 €); la réfection du terrain de football (6 000 €); le changement d'alarme de la mairie (5 000 €); un parcours découverte de la faune et la flore (7 000 €), financés par le don de Mme

JEGO); la vidéosurveillance autour du Vieux Poirier et de la Mairie (10 000 €), réalisé sous condition d'obtention de subventions); du matériel d'entretien communal (7 000 €)... La plupart de ces investissements seront subventionnés en partie par nos parlementaires et le GEA (50% du montant HT).

RYTHMES SCOLAIRES

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la rentrée scolaire de septembre 2014. Nous avons été contraints d'appliquer la réforme des rythmes scolaires. Il est temps pour nous de faire un bilan de cette mise en place. Après avoir interrogé les parents d'élèves, nous avons pu estimer la fréquentation de la garderie et des TAP (Temps d'Activité Périscolaire). La garderie du matin et du soir est fréquentée à -62% des prévisions; les TAP n'ont pas la fréquentation attendue, avec un défaut de -33%; la garderie du mercredi après-midi, quant à elle, pose problème car la moyenne de fréquentation est inférieure à 1 enfant par semaine. Le maintien de cette prestation est donc sérieusement remis en cause. Nous prendrons une décision après le 1er trimestre, en fonction des inscriptions.

REPARTITION DES ELEVES DE SEPTEMBRE 2014 A AVRIL 2015

	Garderie du matin		Garderie du soir		Mercredi après-midi		TAP		Total réel	Total prévu
	Eff réel	Eff prévu	Eff réel	Eff prévu	Eff réel	Eff prévu	Eff réel	Eff prévu		
CE1-CE2	246	486	183	351	-	27	917	1 404	1 346	2 268
CM1-CM2	147	540	128	405	-	54	1 292	1 566	1 567	2 565
GS-CP	303	918	233	513	3	135	632	1 026	1 171	2 592
PS-MS	383	864	206	729	26	27	646	1 242	1 261	2 862
Total général	1 079	2 808	750	1 998	29	243	3 487	5 238	5 345	10 287
% réalisation		-62%		-62%		-88%		-33%		-48%

Les TAP ont davantage de succès grâce aux activités proposées: théâtre, danse, pliage, découpage et collage pour les plus jeunes; jeux de société et aide aux devoirs pour les plus grands. Des activités ponctuelles sont offertes telles que le rugby.

Autocars MONDDIA Voyages

Z.A de gadencourt
27120 GADENCOURT

Tel: 02 32 26 18 46
Fax: 02 32 26 43 38

COMMUNE NOUVELLE

Vous vous interrogez sur ce qu'est une commune nouvelle, nous sommes à votre disposition pour prendre rendez-vous et vous informer sur ce sujet.

Boîtes aux lettres

Dans le souci de rendre la distribution du courrier plus facile et plus efficace, les boîtes aux lettres des maisons individuelles doivent être aisément accessibles par le facteur.

Elles doivent nécessairement être placées à l'entrée de chaque propriété et comporter de façon claire et lisible, les noms des occupants.

Il est recommandé de placer les boîtes aux lettres à une hauteur comprise entre 1 m et 1,50 m à partir du sol.

Les dimensions minimales des ouvertures doivent être de 22 cm de large sur 3 cm de haut.

Pour les constructions dont la demande de permis de construire a été déposée postérieurement au 12.07.79, les boîtes aux lettres doivent répondre à des normes fixées par l'AFNOR (norme NF D 27 204 et norme NF D 27 205).

Pour les constructions plus anciennes (demande de permis de construire antérieure au 12.07.79), une boîte aux lettres normalisée n'est pas obligatoire. Toutefois, les dimensions utiles sont de l'ordre de 26 cm de hauteur, 26 cm de largeur et 34 cm de profondeur afin de pouvoir accueillir tous les types courants de courriers.

En cas de location, la fourniture d'une boîte aux lettres est une obligation réglementaire qui s'inscrit dans l'obligation générale pour le bailleur d'assurer à son locataire une jouissance normale des lieux loués. Le coût de l'installation est donc à sa charge.



Abandon sauvage de déchets : jusqu'à 450 euros d'amende

Peut-on être sanctionné pour abandon de déchets dans la rue ?

Oui, il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros.

Tous les types de déchets sont concernés, par exemple : poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, déjections (humaines ou canines), matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

Si l'auteur de l'infraction est verbalisé sur place, une amende forfaitaire est prévue.

Son montant est fixé à :

- 68 euros si le paiement s'effectue sur le champ ou dans les 45 jours,
- 180 euros au-delà de ce délai.

En cas de non paiement ou si la personne verbalisée conteste l'amende, le juge peut condamner le contrevenant au paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros (contre 150 euros avant le 26 mars 2015).

À noter : l'abandon d'épave est puni de 1 500 euros d'amende, tout comme l'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.

Source : Service-public.fr

QUEL NOM POUR LA SALLE DES FÊTES ?

Nous souhaitons donner un nom à notre Salle des Fêtes. Aussi nous lançons un appel à idées, vos suggestions seront les bienvenues. Participez à ce choix en nous adressant vos idées par tout moyen à votre convenance.

GF CHAUFFAGE
 Au service de Votre Confort
 Plomberie - Sanitaire
 ☎ 02.32.36.17.07



Gilles FRECHON
 13, chemin de la mare Aubé
 27120 VAL DAVID

☎ 02.32.36.17.07
 ✉ gfchauffage@yahoo.fr

COORDONNEES

COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Théâtre :	Thierry MOROY	tél. 02 32 67 02 34
Animations et Fêtes :	Dominique LEMEILLEUR	tél. 02 32 67 02 74
Boules :	Marcel ROBERT	tél. 02 32 67 28 58
Tennis de table :	Steve CHANDERNAGOR	tél. 06 50 27 57 83

ANCIENS COMBATTANTS

Président	Gérard GESLAND	tél. 02 32 67 06 54
-----------	----------------	---------------------

BOL D'AIR DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président	Hélène LALOYER	tél. 02 32 07 04 71
-----------	----------------	---------------------

FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
---	-------------	---------------------

JUDO CLUB

Judo du Cormier	Henri BARTHEZ	tél. 02 32 36 92 52
-----------------	---------------	---------------------

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2015, l'Association des Anciens Combattants a honoré ses morts et s'est rendue sur les monuments de Cierrey, Le Vieil Evreux et Le Val David. Comme de coutume des discours ont été prononcés par les Maires de ces différentes communes. De nombreuses personnes ont participé à ces rassemblements et ont chanté la Marseillaise devant chaque monument. Le vin d'honneur qui clôturait cette manifestation a été servi au Vieil Evreux.

ELECTRO-MENAGER
ELECTRICITE GENERALE
TELE - HIFI - VIDEO

Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite
Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant
55 rue du Chanoine-Boulogne
St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

Bien se nourrir pour...
mieux apprendre, mieux grandir, et mieux réussir !

Scolarest, le spécialiste de la restauration
des établissements d'enseignement
et des collectivités territoriales.

Scolarest
Imm. Normandie 1
98 avenue de Bretagne
76108 Rouen Cedex 1
Tél : 02 32 16 47 10
Fax : 02 35 62 14 60

Scolarest
La Restauration Nouvelle Génération
www.scolarest.fr

BOL D'AIR VDT

La famille MODOLO quitte Le Val David après 12 années parmi nous.

Mais avant de partir Jeanne, Alexis, Sandrine et François nous ont laissé le message suivant : « *Nous souhaitons profiter de ce bulletin pour témoigner du plaisir que nous avons eu à vivre parmi vous. Une pensée toute particulière à tous ceux qui, de près ou de loin, ont partagé davantage avec nous* » Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans leur nouvelle région.

CLUB DES BOULISTES

Nous serons ravis de vous recevoir lors des concours, qui se dérouleront (à la mêlée), le dimanche matin, à partir de 8h, sur le terrain municipal, aux dates suivantes :

⇒ dimanche 6 septembre 2015.

CLUB DU 3^{ème} AGE



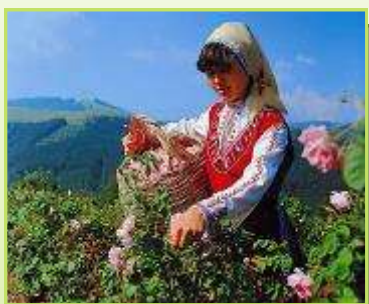
Actuellement le club comprend une quarantaine d'adhérents. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie.

Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier le premier lundi de chaque mois à 14h30 (hors vacances scolaires).

Une vingtaine d'entre eux participe aux marches qui sont organisées chaque jeudi à 14h30 (hors vacances scolaires).

Sortie très réussie pour ce repas de printemps organisé par le Club du 3^{ème} Âge au restaurant « Les Aéroliers » à MISEREY le 16 avril dernier. Une vingtaine d'adhérents a eu la joie d'y participer.

Le Club du 3^{ème} Âge a eu le plaisir d'accueillir 2 conférenciers:



Un grand merci à **Hélène BROQUET** qui nous a parlé de son pays d'enfance: la **Bulgarie**. Au cœur de l'Europe balkanique la Bulgarie est le plus énigmatique de tous les pays de l'Est. Ce territoire est un assemblage étonnant de montagnes, de forêts, de vallées perdues, de plaines fertiles, de lacs et rivières, sans oublier les plages de la mer Noire. Ce pays est un carrefour naturel au cœur des Balkans. Plusieurs civilisations (les Grecs, les Romains, les Thraces, les Byzantins, les Ottomans), langues et cultures se sont rencontrées et affrontées sur son territoire, parsemé de sites qui retracent sa riche histoire. La vingtaine de participants a pu consulter les documents mis à disposition.

Un grand merci également à **Marc COUSIN** qui nous a fait découvrir les **îles Éparses de l'Océan Indien**. Petites îles situées autour de Madagascar formant cinq entités au sein de cet ensemble éclaté : l'île Europa, Bassas da India, l'île Juan de Nova, les îles Glorieuses, composées de l'île Grande Glorieuse et de l'île du Lys, et enfin l'île Tromelin. Ces îles constituent l'un des cinq districts des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), un territoire d'outre-mer français qui ne compte aucune population permanente. Quinze militaires dont un gendarme se relaient tous les quarante-cinq jours sur les principales îles, sauf sur Tromelin, occupée par des météorologues.

Cette conférence a éveillé la curiosité de la trentaine de participants et de nombreuses questions ont été posées.



Le comité des fêtes recrute

L'actuel président du comité des fêtes a décidé de prendre sa retraite après plusieurs années passées à diriger une sympathique équipe. Les bénévoles cherchent à renforcer leurs rangs avec de nouvelles recrues. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Sylvie HENRION au 06 87 42 18 03. D.L.

Loto du 8 février 2015

Le dimanche 8 février, environ 80 personnes sont venues jouer au loto organisé par la section « Animations et fêtes » du CFLS. Comme d'habitude tout s'est bien déroulé dans la bonne humeur et c'est avec plaisir que les gagnants sont repartis avec leurs lots.



Thé dansant du 19 avril 2015

Le 19 avril dernier, la section Animations et fêtes du CFLS a organisé un thé dansant animé comme les années précédentes par Patrick Chenu.

Pour des raisons évidentes de sécurité, la salle ne pouvant accueillir beaucoup plus qu'une centaine de personnes pour ce genre de manifestation, la décision a été prise de refuser du monde, et nous tenons à remercier les 5 personnes du Val-David présentes qui ont bien voulu faire le déplacement jusqu'à notre salle. Vers 19h00, après avoir dansé sur tous les rythmes, nos amateurs de valse musettes et autres danses sont repartis enchantés en remerciant les organisateurs pour le « petit goûter » qui leur avait été servi, espérant revenir l'année prochaine.

Football Club du Val d'Evreux (FCVE)

Siège Social: MAIRIE DU VAL DAVID

Stades: Le Vieil Evreux / Le Val DAVID

Club intercommunal: Le Val David - Le Vieil Evreux - Cierrey - La Trinité - Le Cormier- Garencières – Boissey Les Prévenches

Actuellement 125 licenciés (de 5 ans à 35 ans)

Afin de faire profiter de nos activités sportives aux enfants du village et ainsi pérenniser notre club, le FCVE organisera le mercredi 2 Septembre 2015 une journée « Portes Ouvertes » sur le Stade du VAL DAVID.

Nous animerons une séance d'entraînement pour les enfants de 5 ans à 12 ans, sans obligation de les inscrire. Nous renseignerons les parents et tous les intéressés sur la structure et l'organisation de notre Club nécessaire à la vie associative de nos villages.

Pour tout renseignement, contactez le Président du FCVE, M. PROST, au 06 15 33 41 92.



EXPOSITION DE VOITURES

Le dimanche 31 mai, la section « Animations et fêtes » a organisé son premier rassemblement de voitures anciennes. Tout était prévu : l'accueil et la restauration.

Mais personne ne pouvait se douter que ce jour là le ciel avait décidé de nous envoyer toute la pluie qu'il avait en réserve !!

Malgré cela 18 voitures sont quand même venues au rendez vous.



Devant le manque de visiteurs, de nombreux véhicules sont repartis avant la fin de matinée, n'en laissant que 5 qui ont courageusement attendu jusqu'à 16h avant de partir à leur tour.

Les organisateurs déçus par ce mauvais sort, pensent bien retenter l'expérience l'année prochaine en espérant avoir une météo plus clémente.



Concert dans l'église St Pierre du 19 juin

Une soixantaine de personnes a assisté au concert joué par des professeurs du conservatoire de musique d'Evreux. La musique classique et Tzigane ont été appréciées.



Fête du village

Les festivités ont commencé le vendredi 19 juin par le concert dans l'église. Le samedi 20 juin, les promeneurs ont pu participer au concours de boules et admirer les rapaces venus de Baline (Le Bois des Aigles).



Tandis que certains dégustaient le poulet basquaise en écoutant les chansons interprétées par Steve & Domi, d'autres se régalaient avec les frites d'Albert et les merguez de Paul. Les plus jeunes ont pleinement profité des manèges présents tout le week-end. La pluie, qui s'est invitée en fin de soirée n'a pas empêché le défilé aux flambeaux et les exclamations devant le feu d'artifice.



Le dimanche 21 juin, la foire à tout a accueilli environ 80 exposants. Malgré une météo hésitante le matin, l'après-midi, les chalands et les propriétaires des stands ont pris des couleurs. Tous sont repartis en faisant de bonnes affaires.



SORTIE SCOLAIRE :

ACCROBRANCHES AU CHÂTEAU DE TRANGIS

Le jeudi 25 juin, les enfants de notre école, accompagnés de leurs enseignants et de parents d'élèves, sont partis passer une journée dans le parc du château de Trangis, à Evreux, pour découvrir l'accrobranche. Après avoir écouté les consignes de sécurité, tous se sont lancés sur les échelles de singe et autres jeux.



Le pique-nique en commun a redonné des forces à tout le monde et la journée s'est terminée avec d'autres jeux plus calme pour les moins téméraires



Comme chaque année, la sortie scolaire offerte par la Mairie à tous les écoliers du Val David leur a permis de libérer toute leur énergie contenue pendant les mois précédents. Cette école buissonnière d'un jour leur aura laissé des souvenirs plein les yeux et la tête. Rendez-vous à l'année prochaine.

CARNAVAL A L'ECOLE

Le 21 avril, c'est avec joie que petits et grands ont participé au carnaval en revêtant des costumes plus jolis les uns que les autres.



FETE DE L'ECOLE

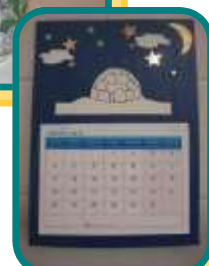
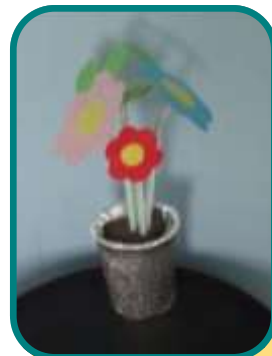
Le samedi 28 juin, les enfants de l'école, aidés de leurs enseignants, ont mis en scène les chansons, poèmes et sketches longuement préparés. La motivation et les applaudissements du public ont fait oublier le trac.



ANIMATIONS TAP

Les TAP sont des temps alloués aux écoliers pour participer à des activités éducatives. Durant cette première année, les enfants ont pu découvrir leur talent d'artistes. Quelques photos vous permettront de vous en rendre compte.

Réalisations des maternelles et Cours élémentaires



Réalisations des Cours moyens qui se



« débarrassent » de leurs devoirs dans la bonne humeur.



CREATION D'ENTREPRISE D'ART



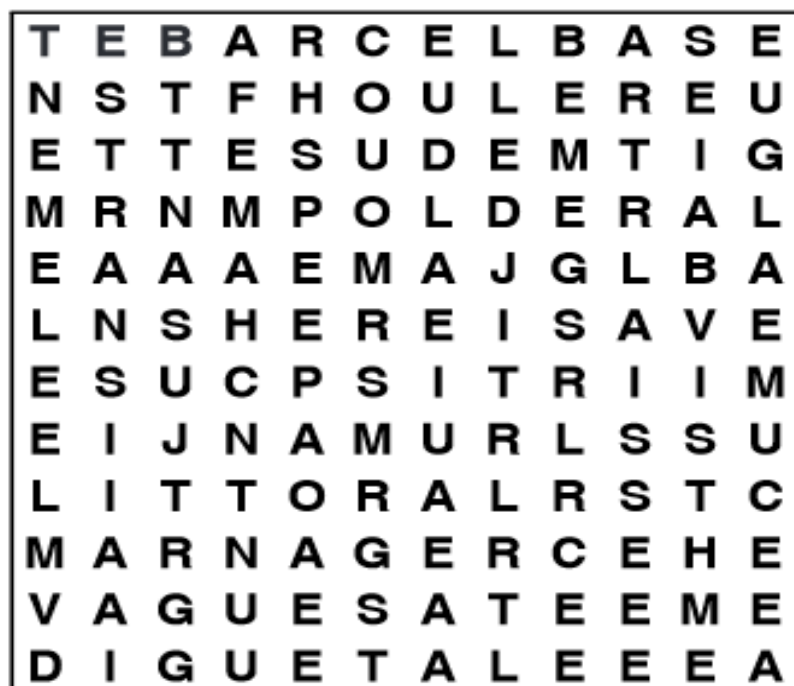
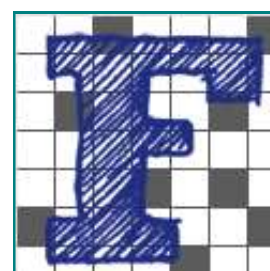
24 rue Grande
27120 LE VAL DAVID

Virginie MARADAN, artiste en vannerie

Avec un goût prononcé pour les jardins « nature », Virginie MARADAN se lance dans l'architecture végétale. Quelques unes de ses réalisations seront visibles à son domicile, à partir du 1er août, de 10h00 à 18h00, du lundi au samedi. Elle propose toute sorte de création sur commande.



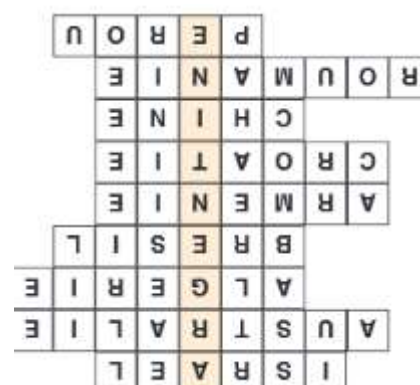
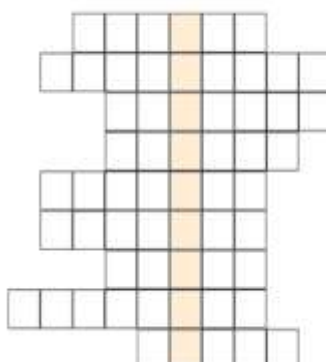
Grilles fournies par : <http://www.fortissimots.com>



ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE
ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN

ETALE
HOULE
ISTHME
JETEE
JUSANT
LAGON
LAISSE
LITTORAL
MAREE
MARNAGE

MASCARET
MEDUSE
MER
PASSE
PHARE
POLDER
SABLE
TEMPETE
VAGUES
VASIERE



REPORTEZ DANS LA GRILLE DE DROITE DES NOMS DE PAYS FORMES A PARTIR DES ANAGRAMMES DE LA GRILLE DE DROITE, ET PARVEZ A FORMER LE NOM D'UN DIZIEME PAYS DANS LA COLONNE INDIQUEE.



Démarchages frauduleux : restons vigilants !

Alertée par de nombreuses collectivités locales du département, ERDF constate actuellement une recrudescence d'appels téléphoniques ou de messages en provenance d'entreprises ou d'individus qui utilisent son nom voire son logo pour du démarchage commercial parfois frauduleux auprès des habitants de l'Eure.

ERDF, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, attire l'attention des consommateurs d'électricité sur le fait qu'elle ne mène aucune activité de ce type et qu'elle réitère ses conseils de prudence lorsque la situation se présente.

Aucune démarche de nature commerciale

ERDF entreprise de service public, a pour missions d'entretenir, de développer et d'exploiter le réseau de distribution d'électricité. Elle rappelle que, d'une manière générale, elle ne procède à aucune démarche de nature commerciale, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire de partenaires.

ERDF n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de productions d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, etc...) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou production.

Quelques exemples de démarchages frauduleux

- Des mairies et des particuliers reçoivent des mails et des SMS faisant référence à des problèmes de surconsommation ou de qualité de distribution électrique avec des liens renvoyant vers des sites Internet en rapport avec l'activité de l'entreprise. Il est alors demandé de contacter un numéro qui ne dépend en aucun cas d'ERDF.
- Des habitants sont démarchés par téléphone par une société se réclamant d'ERDF pour vérifier leur compteur électrique, proposer le nouveau compteur communicant LINKY...
- Un riverain est victime de faux élagueurs, passés facturer les habitants après le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'ERDF.
- Périodiquement, des clients sont démarchés par téléphone ou à domicile par des entreprises qui se réclament d'ERDF afin de vendre des prestations (installation de panneaux photovoltaïques, diagnostics énergétiques...).

Les recommandations

En cas d'intervention à domicile, tout client peut :

- demander au technicien d'ERDF sa carte professionnelle,
- s'informer sur l'entreprise et ses tarifs et demander un devis détaillé préalablement à tout engagement,
- comparer les prix proposés avec ceux pratiqués par la concurrence,
- se renseigner et se donner le temps de la réflexion.

En cas de réception de message électronique :

- vérifier auprès d'ERDF la réalité des messages reçus.

Les cas de recours

Il existe plusieurs cas de recours pour faire face à ces démarchages :

- **Solliciter la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)** en cas d'enfreinte au droit de la consommation, de pratiques de démarchage à domicile suspectes ou illégales. Des enquêtes peuvent être diligentées sur signalement et/ou plainte, en cas de :

- Non respect des règles encadrant le démarchage à domicile*,
- Soupçons ou tromperies sur l'identité de l'entreprise, de la personne (refus de présenter une carte professionnelle, utilisation trompeuse de logos, marques, labels...).

* article L121-21 0 121-33 du Code de la Consommation

- **Déposer plainte au commissariat de police ou gendarmerie** la plus proche en cas de tentative d'escroquerie, d'effraction de domicile, de vol ...

Afin d'identifier au mieux l'entreprise ou l'individu à l'origine du démarchage, vous devez vous munir de tous les renseignements en votre possession : carte de visite, coordonnées, numéro de plaque d'immatriculation...

Contacts

ERDF Accueil Distributeur

Pour les particuliers :

09 69 32 18 41

Pour les professionnels :

09 69 32 18 42

ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. ERDF réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion du contrat d'électricité.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



Et l'électricité vient à vous

Vacances : Partez l'esprit tranquille

Vous voulez partir en vacances cet été sans vous inquiéter pour la sécurité de votre domicile ? Profitez gratuitement de l'opération "Tranquillité Vacances" proposée par la gendarmerie.

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances.

Un formulaire de demande individuelle est mis en ligne sur le site :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/content/download/585/5167/file/OTVDemande+individuelle.pdf>

Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Ce dispositif est appliqué tout au long de l'année, et pas seulement en période estivale.

Quelques conseils pratiques avant de partir en vacances



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**



Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures en cas de doute.

Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Placez en lieu sûr, éloigné des accès, vos bijoux, moyens de paiement et clés de voiture. Si possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.

Répertoriez vos objets d'art et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

En cas d'absence durable ne pas laisser votre boîte aux lettres débordant de courrier. Une personne de confiance doit pouvoir le relever. Vous pouvez aussi le faire renvoyer par les services postaux dans votre lieu de villégiature.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise.

N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté.

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville.

Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc.

Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

INCIVISME

Nous sommes de plus en plus confrontés au manque de civisme de certains de nos administrés : stationnement sur les trottoirs, déchets abandonnés sur la voie publique, déjections d'animaux...

LA VOITURE NE DONNE PAS TOUS LES DROITS

Le code de la route n'est plus du tout respecté par certains : stationnement gênant, vitesse excessive, non respect des stops...

Nous avons sollicité l'avis de la gendarmerie sur la manière de mettre fin à ces agissements.

Il nous a été conseillé dans un premier temps de rappeler aux habitants du village que les situations relatées ci-dessus étaient passibles d'amendes, quelquefois très élevées et qu'il y avait nécessité d'y mettre un terme.

Si cet avertissement n'était pas suivi d'effet nous serions amenés à demander l'intervention de la gendarmerie. Nous avons obtenu l'accord du Commandant de la BTA de PACY SUR EURE sur ce point.

LA PROPRETE EST LA RESPONSABILITE DE TOUS

Une tournée de propreté est organisée chaque lundi pour ramasser les détritres jetés sur la route et les trottoirs. Nous ne pouvons répéter cette tâche tous les jours de la semaine: en conséquence, si chacun garde ses papiers, ses mégots et autres déchets pour s'en débarrasser dans une poubelle, la circulation piétonne dans nos rues sera de nouveau plus agréable. Les déjections des animaux doivent également être ramassées

CONSOMMATION DE DROGUE

D'autre part nous avons été alertés sur une recrudescence de la vente et la consommation de cannabis dans le village. Pour le bien de tous, toute information à ce sujet doit être communiquée à la mairie ou à la gendarmerie. Ceci n'est pas une délation mais un comportement de prévention vis-à-vis de nos jeunes.



Dès le **1er février 2015**, la commune du Val David sera rattachée à la Brigade territoriale autonome de **Gendarmerie de PACY SUR EURE**.

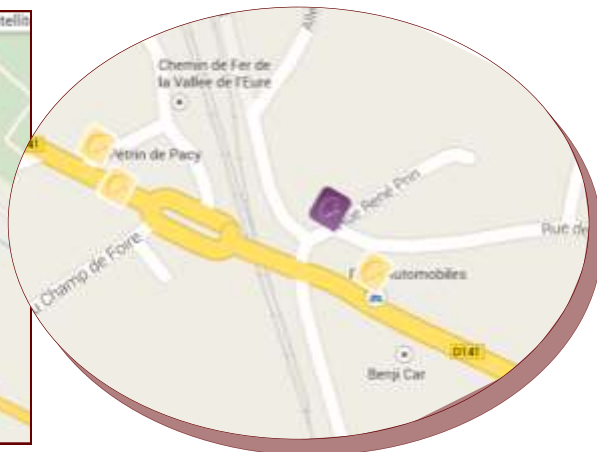
Coordonnées:

1 rue René Prin, 27120 PACY SUR EURE -

Téléphone : **02 32 36 00 17** - Fax : 02 32 36 70 57

Adresse mail: bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture: du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H



PIQUES—BRULURES—MORSURES

PREMIERS GESTES

BRULURES

Accident de barbecue ou gigot à la sortie du four, repassage qui tourne mal ou cheville effleurant le pot d'échappement du scooter: les brûlures s'invitent dans notre vie plus souvent qu'à leur tour. Règles à connaître en cas d'urgence.

Qu'entend-on par "brûlure superficielle" ?

Comme un léger coup de soleil, une brûlure superficielle, ou du premier degré, n'affecte que l'épiderme, donc la surface de la peau. Elle n'est plus qu'un mauvais souvenir au bout de cinq ou six jours même si, sur le moment, on éprouve une sensation de chaleur, de sécheresse, de tension et surtout de douleur. La peau est rouge et inflammatoire. Pour se soigner, on peut se débrouiller seul. S'il n'y a pas d'amélioration au bout de sept jours, il faut voir un médecin illico.



Et s'il y a des cloques ?

Elles attestent d'une brûlure du second degré. Si leur surface est inférieure à la paume de la main, elles guériront en dix à quinze jours. Une brûlure du second degré profond, ce n'est pas la même chose : le derme est atteint. Il a alors une couleur blanc-rose et la surface atteinte est supérieure à la paume de la main. Une consultation est indispensable.



Le troisième degré, c'est beaucoup plus grave ?

Oui, et il faut contacter les urgences au plus vite. La peau est parcheminée, durcie, inerte, parfois noire. Les terminaisons nerveuses étant atteintes, cela ne fait même plus mal. Et c'est paradoxalement cet élément qui est très préoccupant. Il faut aussi consulter rapidement si la zone atteinte dépasse 1 % de la surface corporelle (équivalent de la paume de la main), surtout chez l'enfant et la personne âgée. Idem pour toute brûlure au niveau des yeux, du visage, des organes génitaux, des pieds et des plis de flexion. La fièvre peut aussi signaler un début d'infection.

Remèdes maison: 3 gestes d'urgence

1. 15—15—15: A 15cm du robinet, refroidir pendant 15 minutes en laissant couler de l'eau tiède (15 °C). Le temps peut sembler long, mais cela permet d'atténuer la douleur et de refroidir les tissus en profondeur qui risqueraient de continuer de chauffer. Poursuivre tant que la douleur est présente. Arrêter lorsque la sensation de froid se fait sentir, surtout chez un enfant
2. Désinfecter avec de la chlorhexidine diluée (Bioseptyl®, Septeal®, Cytéal®), mais pas d'alcool. Puis sécher en tamponnant.
3. Protéger en appliquant un pansement stérile qui ne collera pas à la peau comme du tulle gras. Une couche de vaseline recouverte de compresses stériles est une solution simple et peu couteuse. Et si la douleur persiste, prendre du paracétamol ou de l'ibuprofène.

PIQÛRES ET MORSURES

Une morsure de vipère ou une piqûre de guêpe ne se traite pas de la même manière ! Découvrez comment soulager la douleur et réagir au plus vite en fonction de votre agresseur.

PIQÛRES

Les insectes piqueurs n'ont qu'une idée en tête : goûter à notre peau... Pour passer un été serein, les thérapies douces sont efficaces en prévention. Et après coup, pour apaiser le feu de la piqûre.

Les plantes soulagent les démangeaisons

Si vous êtes piqué par une guêpe ou une abeille, enlevez le dard, si vous y parvenez, puis frictionnez la piqûre avec 1 ou 2 fleurs de lavande, ou 1 ou 2 feuilles de basilic, ou encore 1 feuille de plantain pendant quelques minutes. Répétez le massage autant de fois que nécessaire.

Si la piqûre est infectée, versez 50 gouttes de Calendula en teinture-mère dans un verre d'eau bouillie et buvez.

Pour limiter les risques de piqûres, plantez du basilic, des géraniums et de la citronnelle sur vos balcons, votre terrasse ou tout autour de votre maison : tous trois éloignent les importuns.

Les huiles essentielles calment les douleurs

Pour toutes les piqûres d'insectes (moustique, guêpe, abeille, taon, frelon), de méduse, de scorpion ou encore d'araignée, ayez le réflexe huile essentielle (HE) de lavande aspic. Elle est à la fois anti-inflammatoire et anti-infectieuse. Appliquez 1 goutte d'HE pure sur la piqûre puis massez quelques secondes. Recommencez 5 minutes plus tard, et 3 fois par jour ensuite.

En cas de piqûre de méduse, rincez bien la zone concernée avec de l'eau de mer avant d'appliquer l'HE.

Pour les femmes enceintes, allaitantes, les enfants de moins de 6 ans, les personnes asthmatiques ou épileptiques, remplacez l'HE de lavande aspic, qui est alors contre-indiquée, par de l'HE d'eucalyptus citronné à la même posologie.

Des solutions répulsives pour passer de belles soirées sous la voûte étoilée. Diffuser un mélange d'HE d'eucalyptus citronné et de géranium rosat ou, à votre choix, les HE de citronnelle, de géranium, de lavande aspic.

Créer un décor d'ambiance avec des bougies aux HE. Idéal pour éloigner les envahisseurs.

L'homéopathie apaise les piqûres

Parlez-en à votre pharmacien

3 remèdes de grand-mère

Pour calmer une piqûre de moustique ou de taon, la frotter avec une rondelle d'oignon ou une tranche de citron.

Pour soulager des piqûres de fourmis, appliquer un peu d'ail cru.

Si c'est une méduse, laver la plaie à l'eau de mer et frictionner avec du savon d'Alep à 25 %.



MORSURES DE SERPENTS

Après une morsure, contactez au plus vite les urgences et essayez de calmer la victime : plus elle sera agitée, plus vite le venin se propagera dans son corps. Contrairement aux idées reçues, ne cherchez surtout pas à aspirer le poison ou à poser un garrot.

Ce que vous devez faire immédiatement

En cas de morsure de serpent :

- appelez les urgences en faisant le 15 ou le 112 depuis un téléphone fixe ou un téléphone mobile ;
- en attendant les secours, restez calme, rassurez la victime et son entourage ;
- immobilisez le membre mordu et placez la victime au repos, en position latérale de sécurité (sur le côté, la tête légèrement plus basse que le corps). L'agitation favorise la diffusion du venin ;
- ôtez les bagues, les montres, les chaussures et tout ce qui peut serrer la zone mordue car celle-ci va se mettre à gonfler ;
- si possible, désinfectez la plaie avec un antiseptique ;
- surtout, ne posez pas de garrot, ne sucez pas la plaie et ne l'incisez pas. L'utilisation des kits anti-venins est inefficace et retarde souvent la prise en charge ;
- essayez de mémoriser l'aspect du serpent (sa taille, sa couleur, la forme de sa tête) mais ne cherchez pas à l'attraper ; une photo avec le téléphone portable sera utile.

En cas de douleur, utilisez uniquement le paracétamol. Attention ne donnez pas d'anti-inflammatoire, ni d'aspirine qui augmentent le risque de saignement,.



**Dans tous les cas, privilégiez la consultation d'un médecin ou d'un pharmacien.
En cas de doute et de fortes douleurs, appelez le 15 ou le 112.**



Merci aux Val Davidiens qui participent au fleurissement et l'embellissement de nos rues en prenant soin de leurs jardins et haies tout en respectant l'environnement.

